

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy. BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mmes Nadia CELINI – Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage : 1^{er} juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 3

Votant : 29

Président de séance : monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS
.....

**ADOPTION DU COMPTE DE
GESTION 2021 DE LA VILLE**

CM-2022-4S-DAF-31

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes établis par le trésorier payeur, pour l'année 2021 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par madame la trésorière générale principale avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le maire ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 19 voix pour ; 0 voix contre ; 5 abstentions et 5 non votants

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le compte de gestion de la trésorière générale principale pour l'exercice 2021, selon le tableau ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'Investissement : Exercice 2021	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats	Résultat à la clôture du compte de gestion 2021
Investissement	3 679 845,67 €		8 317 828,71 €	6 786 764,10 €	-1 531 064,61 €	2 260 993,83 €	4 409 774,89 €
Fonctionnement	1 901 694,88 €		44 833 713,68 €	44 879 297,93 €	45 584,25 €	-2 394 765,82 €	-447 486,69 €
Total	5 581 540,55 €		53 151 542,39 €	51 666 062,03 €	-1 485 480,36 €	-133 771,99 €	3 962 288,20 €

Article 2 : Le maire et la trésorière générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
21 JUIN 2022
Et publication ou notification
le
22 JUIN 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNELOUPE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte de gestion 2021 de la Ville

Date de transmission de l'acte : 21/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 22/06/2022

Numéro de l'acte : CM20224SDAF31 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220607-CM20224SDAF31-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)